

Audience TA de Marseille le 3 décembre 2019 - Mon argumentaire

L'avocat de la commune a déposé un mémoire détaillé, très bien argumenté, et juste, auprès de votre juridiction.

Je souhaite néanmoins vous faire part de mon ressenti de maire, représentant l'Etat mais également le peuple qui m'a élue et que j'essaie de représenter de la plus belle manière. Je vous remercie de m'en donner la possibilité.

Investie de multiples missions auprès des habitants de la commune je veux insister sur celle qui concerne leur sécurité, leur santé.

Je suis surprise, en colère, inquiète. Je ne comprends pas pourquoi je suis devant vous, aujourd'hui, pour défendre ce qui semble n'être qu'une évidence, que le bon sens.

Le maire a compétence pour prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes afin de protéger la population...sauf lorsqu'il s'agit des pesticides. Ce pouvoir semblant n'être réservé qu'au seul ministre de l'agriculture.

Je ne doute pas des compétences du ministre de l'agriculture mais je doute fortement qu'il connaisse toutes les réalités et spécificités de terrain de chaque commune, les conséquences et les effets collatéraux des épandages.

À Revest des Brousses les épandages les plus intensifs, sur le blé et le lavandin notamment, sont effectués majoritairement sur les hauteurs du village.

Du fait de la pente naturelle des terrains, les produits épandus s'écoulent jusque dans la plaine et finissent dans la nappe phréatique, peu profonde et donc fragile, sensible, à toute pollution.

Deux puits de moins de huit mètres de profondeur ont été creusés dans cette nappe pour alimenter deux secteurs du village, soit, environ 80% de la population. Ils sont la seule ressource de la commune. Si, comme nous le craignons, ces puits venaient à être pollués, nous n'aurions aucune solution à apporter aux habitants, si ce n'est de l'eau en bouteilles.

La dépollution des sources et puits de captage coûte des milliers d'euros d'argent public. Nous avons des exemples de communes voisines (Ongles, Lardières, Montsalier), dont les sources ont été polluées par, entr'autre, l'atrazine, herbicide qui n'est plus employé depuis 40 ans mais que l'on trouve toujours dans les analyses. Ces communes sont, dans l'attente de la dépollution, alimentées par un réseau secondaire existant, venant de la Durance.

Pour Revest des Brousses cette solution alternative n'existe pas.

D'autre part, certaines habitations et fermes isolées ne sont pas raccordées au réseau communal. Leur seule ressource en eau provient de puits et de captages privés. Ces points d'eau sont entourés de champs traités.

Avant de prendre mon arrêté et suite aux plaintes et inquiétudes de nombreux habitants, j'ai saisi la sous-préfète et les services de la préfecture. J'ai demandé que

soient effectués des prélèvements et analyses des sols traités mais également de l'eau des puits proches des champs.

Il faut savoir que les pesticides ne sont pas systématiquement recherchés par les différents services compétents.

Un agent de l'Etat est venu à la mairie, m'a posé quelques questions sur les différents propriétaires, les lieux à analyser, m'a dit que l'on m'avertirait du jour où ces analyses seraient faites puis il est parti.

À ce jour, malgré mes nombreuses demandes, je n'ai jamais été informée d'une visite sur site pour les analyses, ni reçu aucun résultat de la part de la Préfecture.

La carence manifeste de l'Etat, une nouvelle fois constatée mais, cette fois, pour ma commune, justifie donc la prise de cet arrêté.

À la pollution de l'eau et à celle de la terre s'ajoute la pollution de l'air.

En effet les molécules et les nanoparticules des pesticides, par volatilisation, sont dispersées sur des kms, et pénètrent dans les habitations proches, mais aussi plus éloignées.

Le Sirocco nous apporte le sable du Sahara et on veut nous faire croire que les vents locaux, tel que le Mistral, ne transportent pas les poussières chargées de pesticides !

Lorsque les agriculteurs hersent ou labourent la terre polluée, là encore, par volatilisation, les molécules fines des produits phytopharmaceutiques sont transportées et empoisonnent les humains et la biodiversité.

Les produits de consommation issus de ces terres polluées sont également chargés de pesticides nocifs pour la santé.

Depuis 10 ans il est demandé de réduire l'épandage des produits phytopharmaceutiques de 50%. Il a augmenté de 20%.

Il y a donc péril imminent et urgence à protéger la santé de la population.

Le scandale sanitaire qui se profile est sans pareil. Cette omerta est insupportable et indigne de nos dirigeants.

Les agriculteurs, les citoyens et les élus sont méprisés par l'Etat, par certain syndicat d'agriculteurs et par tous les industriels agro-alimentaires et agro-chimiques, tous plus intéressés par le profit que par la santé de leurs concitoyens. Ils font fi de la biodiversité, de la VIE.

Que doit-on faire lorsque des chercheurs nous alertent et reconnaissent la dangerosité des produits phytopharmaceutiques ?

Que doit-on faire lorsque la toxicité des SDHI, employés depuis des années comme fongicide, sont pointés du doigt comme étant un énième fléau ?

Que doit-on faire lorsque l'on est maire, et que malgré les multiples alertes rien n'est fait ou si peu, que cela en est ridicule !

Se taire ?

Attendre que les Ministres se concertent, pendant des années, au gré des différentes élections ?

Attendre que la population soit complètement contaminée et meure lentement ?

Combien de cancers, de maladies auto-immunes, de malformations, de micro pénis, d'allergies graves, de maladies respiratoires, neurologiques, dont les agriculteurs sont les premières victimes, devront être, encore, comptabilisés ?

Combien de morts devront être, encore, déplorés ?

Deux agriculteurs par jour, se suicident, soit 730 par an. Doit-on attendre que ces chiffres augmentent, doublent, triplent ?

Combien d'années devons-nous encore attendre pour voir l'interdiction de ces produits toxiques ?

Autant que pour l'amiante, le chlordécone, le médiateur, l'atrazine et bien d'autres ?

Doit-on croire que les pesticides s'arrêtent aux limites des champs comme on a tenté de nous le faire croire pour Tchernobyl et les frontières ?

Doit-on croire que 5 m de Distance d'Eloignement des Pesticides suffisent à protéger la population alors que l'on demande aux agriculteurs de porter des équipement spéciaux pour se protéger lorsqu'ils épandent leurs produits soi disant inoffensifs ?

Que doit-on penser du conseil donné aux agriculteurs de ne pénétrer dans leurs champs traités que 48h après l'épandage, alors qu'aucune mesure n'est prise pour avertir les citoyens qui peuvent s'y promener, jouer ou chasser à n'importe quel moment et sans protection ?

Quid des animaux sauvages, domestiques, des insectes ..?

Depuis le 1er janvier 2019, l'achat, le stockage et l'utilisation des produits phytoparmaceutiques sont interdits aux particuliers et aux collectivités. Parce que ces produits sont reconnus comme étant toxiques. Dangereux.

Ceux des agriculteurs sont inoffensifs et sans danger ? De qui se moque t-on ?

Il faut arrêter d'organiser des consultations sur des sujets dont les solutions sont connues de tous et qui ne sont mises en place que pour gagner du temps, endormir et manipuler la population !

Il faut cesser de monter les agriculteurs contre la population et vice versa.

Nous sommes aujourd'hui plus de 100 maires, RESPONSABLES, aux côtés des citoyens, des scientifiques, médecins et autres sachants....mais aussi des agriculteurs, à alerter des dangers que représentent toutes ces pratiques agricoles.

Selon le sondage IFOP, des 8 Et 9 août dernier, 96% de la population soutient les maires ayant pris cet arrêté.

Nous sommes des centaines de milliers à hurler notre colère, notre envie de consommer et de vivre autrement. Sommes-nous invisibles ? Les gouvernants et dirigeants sont-ils sourds ?

Nous voulons des décisions et des mesures immédiates, pour protéger l'ensemble de la population et de la biodiversité.

Des décisions pour que l'Etat et l'Europe aident efficacement et au plus vite les agriculteurs à changer leurs pratiques agricoles.

Nous luttons pour une cause juste. Vitale.

Nous voulons le maintien de nos arrêtés.

Nous attendons, j'attends, un acte fort de la justice.

On ne peut plus dire que l'on ne sait pas.

Parmi les nombreuses études et rapports commandés par l'Etat, je retiens le rapport de mission d'expertise et de conseil (n° 17096 IGAS-CGEDD-CGAAER) de décembre 2017 dont les conclusions sont les suivantes, je cite :

«les efforts de recherches sur l'impact des produits phytopharmaceutiques doivent être poursuivis, mais le degré des certitudes déjà acquises sur les effets des produits phytosanitaires impose de prendre des mesures fortes et rapides sauf à engager la responsabilité des pouvoirs publics.»

La responsabilité de l'Europe, de l'Etat, la mienne.

***Brigitte Reynaud
Maire de Revest des Brousses***